

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 16 NOVEMBRE 2010

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 8 novembre 2010, accompagnée d'un ordre du jour comportant 52 objets

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 34 présents

Mme Catherine HOUDART, Échevine

Présidence de ~~M. Elio DI RUPO, Bourgmestre~~

Présents : ~~Mme C. HOUDART~~, M. BEUGNIES, ~~M. MARTIN~~, M. SAKAS, M. DUPONTJ.P., Mme CRUVEILLER, M. DARVILLE, Échevins
M. BARVAIS, Président du CPAS

~~M. BIEFNOT~~, M. BAILLY, M. DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, ~~M. MILLER~~, Mme KAPOMPOLE, Mme COLINIA, M. ROSSI, M. VISEUR, M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, M. DE PUYT, M. MANDERLIER, M. LECOCQ, ~~M. MERCIER W.~~, ~~Mme. POURBAIX~~, Mme MERCIER A.M., ~~M. LAFOSSÉ~~, Mme MOUCHERON, ~~M. HAMBYE~~, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mme NAHIME, Mme BRICHAUX, Mme JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, M. JACQUEMIN, M. DUPONT X., ~~M. BRESART~~, Mme BOUROUBA, Mme PREVOT, ~~Mme. DEJARDIN~~, MM. TRANCHANT, DUBOIS, Conseillers
et M. Philippe LIBIEZ, Secrétaire communal adjoint.

Mme Catherine HOUDART, Échevine-Présidente : Nous commençons la séance. Tout d'abord, je dois excuser l'absence de M. MERCIER, le retard de M. le Bourgmestre, de M. DUBOIS, de Mme KADIJA et de Mme POURBAIX, l'absence de M. MARTIN également. Les points remis sont les : 3, 4, 6, 7, 8, 47 a), b), d), 51 a2), f , j 3), J 4), l), n) et p). Le procès-verbal de la séance précédente se trouve sur le bureau, sans remarques de votre part, il sera considéré comme approuvé. Avant de commencer, j'espère que vous avez tous acheté vos calendriers ou objets pour l'opération 11.11.11. ainsi que vos bougies Amnesty International et un petit message à la délégation syndicale, nous nous verrons donc comme c'est prévu le 25 novembre prochain. Nous allons commencer notre ordre du jour.

1er Objet : POLICE – CIRCULATION

a) Ciply - Chaussée de Maubeuge - création d'un emplacement PMR GEP 6002/CI/11

ADOPTE à l'unanimité - 1^{ère} annexe

b) Mons - Allée des Oiseaux - création d'un emplacement PMR GEP 6002/403

ADOPTE à l'unanimité - 2^{ème} annexe

c) Flénu - rue Genestros - création d'un emplacement PMR GEP 6002/FL/65

ADOPTE à l'unanimité - 3^{ème} annexe

d) Mons - Boulevard Saintelette - Abrogation d'une zone de chargement/déchargement
GEP 6002/327

ADOPTE à l'unanimité - 4^{ème} annexe

e) Jemappes - rue des Trois Hurées - création d'un emplacement PMR GEP 6002/J/143

ADOPTE à l'unanimité - 5^{ème} annexe

f) Havré - rue Arthur Collier - création d'un emplacement PMR GEP 6002/HAV/21

ADOPTE à l'unanimité - 6^{ème} annexe

g) Mons - rue du Joncquois - Abrogation d'un emplacement PMR GEP 6002/205

ADOPTE à l'unanimité - 7^{ème} annexe

h) Flénu - rue Albert Defrise - abrogation d'un emplacement PMR GEP 6002/FL/40

ADOPTE à l'unanimité - 8^{ème} annexe

i) Flénu, rue du Moulin – Création d'un emplacement PMR. GEP 6002/FL/96

ADOPTE à l'unanimité - 9^{ème} annexe

j) Jemappes, rue Monclair – Création d'un emplacement PMR. GEP 6002/JE/94

ADOPTE à l'unanimité - 10^{ème} annexe

2e Objet : Attribution d'un nom à une voie publique à Cuesmes, dans le zoning de
Cuesmes – rue Auguste Nicodème. Population

ADOPTE à l'unanimité - 11^{ème} annexe

3e Objet : Convention – Écho des murs. Culture 6350

REMIS

4e Objet : ASBL Orchestre Royal de Chambre de Wallonie – Budget de l'exercice
2010. Approbation. Gestion f. C/B2010/ASBL

REMIS

5e Objet : ASBL LE MANEGE.MONS. Compte et bilan de l'exercice 2009.
Approbation. Gestion f. C/C2009/ASBL/024

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Merci Mme l'Échevine. Il s'agit du rapport d'activités du Manège. Rassurez-vous, je ne vais en dire que du bien. Je voudrais mettre en évidence, le travail de Sylvie Landuyt qui, avec les étudiants du Conservatoire et l'atelier théâtre du Tandem a fait une mise en scène de « Split Screen », une œuvre interprétée par des handicapés mentaux, ce fut une vraie performance que j'ai beaucoup admirée. Deuxième montois dont je souhaite également souligner la créativité, Frédéric Roels. Il a fait l'adaptation, après avoir travaillé ici à Mons, il a fait l'adaptation de la Flûte Enchantée de Mozart, jouée au Théâtre avec grand succès. D'ailleurs, c'est bien simple, les français nous l'ont pris, il a été nommé Directeur de l'Opéra de Rouen. Enfin, dans le rapport d'activités, il est dit qu'un des grands moments magiques de la saison fut l'interprétation par Dominique Blanc, immense artiste française, de « La Douleur » de Marguerite Duras. Je partage oh combien cet avis ! Vous savez, c'est vrai que je suis CdH et donc je suis dans l'opposition, cela ne m'empêche pas de m'associer aux réussites d'un certain nombre d'entreprises et pour cela, je félicite et je salue Yves Vasseur. Voilà, merci.

Mme Catherine HOUDART, Échevine-Présidente : Bien, merci, vos compliments seront témoignés aux personnes que vous avez citées, Madame.

ADOPTE à l'unanimité - 12^{ème} annexe

6e Objet : Autorisation de se constituer partie civile contre une personne poursuivie pour tentative de vol à l'aide d'escalade, d'effraction ou de fausses clés en date du 2 janvier 2008. Contentieux RECPFAC

REMIS

7e Objet : Autorisation de se constituer partie civile contre une personne poursuivie pour tentative de vol à l'aide d'escalade, d'effraction ou de fausses clés en date du 28 mars 2010. Contentieux RECPFAC

REMIS

8e Objet : Objectifs de Convergence – Travaux Voiries - Marché d'Assurance Tous Risques Chantiers et d'Assurance-Contrôle. Approbation de l'avis de marché, des conditions du marché et du mode de passation du marché.
SOUS RÉSERVE 3e/5e E/2010/conv/ contrôle/voiries

REMIS

9e Objet : CPAS – Modification budgétaire n°2 – exercice 2010 – services ordinaire et extraordinaire. Approbation. Gestion f. CPAS

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Oui, pour signaler l'abstention de notre part.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Le groupe CdH approuve, la seule suggestion et M. DARVILLE vient de me répondre, au niveau des recettes extraordinaires, vous savez tous ou vous l'apprenez que le CPAS de Mons est propriétaire d'un domaine de 1.800 ha, là-dedans il y a 400 ha qui sont des épicéas, qui ont plus de 50 ans, et donc comme le prix des épicéas augmente, nous ne pouvons que demander une décision exceptionnelle de la Région wallonne de couper davantage pour les mettre en réserve pour encore dynamiser la politique du CPAS. Merci.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Oui, pour signaler parce qu'il y a souvent des erreurs et on parle parfois de M. « Darvais » et M. « Barville » mais ici, le « Darville » est « Barvais » ! Ce n'est pas les Dupont/Dupont mais, bref... Donc, effectivement, mais dans ce qui concerne la vente des bois, nous dépendons de la DNF et des plans de coupe. Nous avons eu une réunion avec effectivement la DNF pour leur demander d'augmenter le taux de rotation, la rapidité de rotation des coupes. Nous attendons leur plan pour 2011 et nous espérons ainsi avoir des recettes complémentaires qui seront bien utiles pour équilibrer le budget 2011. Voilà.

Mme Catherine HOUDART, Échevine-Présidente : Merci M. BARVAIS.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

31 OUI : MM. BEUGNIES, SAKAS, BARVAIS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BAILLY, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mmes MERCIER, MOUCHERON, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., Mme BOUROUBA, M. TRANCHANT, Mme HOUDART

3 NON : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. DUBOIS

ADOPTE - 13^{ème} annexe

10^e Objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES.

a) Création de classes maternelles au 01-10-10. 8e/1e 64

b) Suppression de classes maternelles au 01-10-10. 8e/1e 64

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Sur la Place de St-Denis, il y avait une école communale, on m'a dit qu'il n'y avait plus qu'une classe et je lis maintenant qu'elle est fermée. Alors, je voudrais savoir ce qu'il en est.

Mme Catherine HOUDART, Échevine-Présidente : Donc, vous avez lu, il y a eu un problème évidemment au niveau de la population, cependant, nous avons pu trouver une solution et annexer cette école de St-Denis Place à l'école St-Denis de la rue de la Brisée. Ce qui fait que cette école existe toujours.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Avec une seule classe dans l'établissement sur la Place de St-Denis, c'est bien cela ?

Mme Catherine HOUDART, Échevine-Présidente : En maternel, c'est courant qu'il y ait parfois plus qu'une classe unique, comme ça peut exister dans d'autres implantations scolaires, telles que à Ghlin ou voire à Villers-St-Ghislain où l'institutrice est toute seule avec 19 élèves, mais bien entendu elle a une aide, à savoir une puéricultrice qui vient en aide à sa classe.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Merci.

ADOPTE à l'unanimité - 14 et 15^{ème} annexes

11[°] Objet : La Roseraie – Renouvellement de la couverture. Approbation de l'avenant n° 1. 3e/1^e E/2010/PGV/766.170/BD

ADOPTE à l'unanimité - 16^{ème} annexe

12[°] Objet : Information au Conseil communal. Délégation de signature du Secrétaire communal. Complément de la décision du 18.2.2010. Gestion f.

ADOPTE à l'unanimité - 17^{ème} annexe

13[°] Objet : Garantie d'un emprunt par le SGIPS de 42.739,59 € destiné à financer le renouvellement de l'installation électrique à l'École communale Barigand-Limauge. Gestion f. 8021

ADOPTE à l'unanimité - 18^{ème} annexe

14[°] Objet : Deuxième amendement au budget de l'exercice 2010. Gestion f. MB2/2010

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Oui, en fait ce sera assez bref, simplement dans la logique de ce qu'on a déjà voté sur le premier amendement et du fait qu'on n'ait pas voté le budget dans son ensemble, nous allons nous abstenir sur ce point-ci.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : D'abord, comme à chaque modification budgétaire et surtout la deuxième modification budgétaire, il y a une série d'opérations comptables à propos des droits constatés, des marchés qui n'ont pas été attribués, etc, donc cela passons, c'est plus de la comptabilité. Le point que je vais relever, une fois de plus, ce sont les frais énergétiques. Il y a une nouvelle augmentation de 180.465 euros, répartie dans tout le budget comme le dit

pudivement la note mais sur ces 180.000 euros, il y en a de nouveau 80.000 pour le seul BAM. Alors, la question que je pose c'est : quand est-ce qu'on va arrêter cette hémorragie ? Quand est-ce qu'on va se décider à faire quelques travaux provisoires comme par exemple poser des joints entre les cloisons de verre qui sont écartées de 1 cm et qui donnent directement sur l'extérieur ? Parce que même si la Ville le fait sur fonds propres, elle y regagnerait évidemment en économies d'énergie. Mais, pour le moment, je suis encore passé il n'y a pas longtemps devant le BAM, il n'y a pas un joint qui a été remis. Et, en plus, je ne sais pas comment ça va se présenter les négociations avec les entrepreneurs, architectes, etc, mais j'espère quand même qu'une partie de toutes ces dépenses inutiles pourront être mises à charge des architectes et des entrepreneurs incompetents qui ont commis de pareilles fautes professionnelles, même si je crois quand même que les services de la Ville n'auraient jamais dû laisser pareilles erreurs de conception, au point de vue de la réalisation. En plus, on a voté ici même au Conseil communal il y a deux ans et demi, exactement le 17 mars 2008, on a voté un plan d'économies d'énergie qui a été voté par le Conseil participatif du développement durable et avec de pareilles modifications budgétaires, je m'inquiète parce qu'il semblerait quand même que ce plan ne soit pas mis en application ou alors pas suffisamment mis en application puisqu'on est de nouveau avec 180.000 euros d'augmentation des dépenses d'énergie. Rien que ce point déjà mériterait notre abstention mais comme en plus il s'agit de modifier et dans le mauvais sens, un budget que nous n'avons déjà pas voté, mais nous, on votera non.

Mme Catherine HOUDART, Échevine-Présidente : Merci M. VISEUR. Concernant les joints de la porte du BAM, je vais céder la parole à M. DARVILLE au préalable puisque nous en avons parlé récemment au Collège et que les travaux vont être effectués et puis je céderai la parole à M. Bernard BEUGNIES.

M. Marc DARVILLE, Échevin : Merci Mme la Présidente. Donc, pour être clair, ce n'est pas un problème que nous laissons de côté. Cela fait maintenant 6 mois qu'une entreprise commande des joints différents, de toutes types et l'entreprise a jeté l'éponge, il est impossible de mettre des joints à cette porte afin d'assurer l'étanchéité voulue. Donc, nous avons pris une première précaution, on a mis une tenture derrière la porte mais ça c'est vraiment tout à fait provisoire, nous avons commandé sur fonds propres cette fois-ci, une nouvelle porte qui doit arriver. Elle est commandée, le bon de commande est passé donc, la décision est passée au Collège, on a envoyé le bon de commande, nous attendons dans les semaines qui suivent la livraison. En ce qui concerne l'ensemble des problèmes du BAM, nous avons une réunion début décembre, une réunion de conciliation avec tous les partis afin

de poser tous les problèmes sur la table. C'est un problème excessivement complexe, l'ensemble du BAM. Il ne faut pas dire que les services techniques ont laissé ces problèmes sans suite puisque, dès le départ, tous ces défauts ont été consignés dans un PV de carence, donc les services techniques ne les ont pas laissés passer, il y avait une société de contrôle qui a été engagée pour contrôler la finalité des travaux, cette société de contrôle a fait son travail aussi, donc tout a été consigné noir sur blanc, depuis le départ. Pas mal de points ont été résolus mais les points les plus délicats restent maintenant à trouver un accord sur qui financièrement va prendre en charge les réparations et là on ne peut pas aller trop vite, si nous allons trop vite, nous risquons de sauter une étape qui donnerait la possibilité à une des parties de se décharger de ses responsabilités. Donc, nous avons engagé un conseil et nous suivons, méthodologiquement toutes les procédures pour que chacun soit obligé in fine d'assumer ses responsabilités.

M. Bernard BEUGNIES, Échevin : Oui, effectivement, les frais énergétiques ont augmenté, on vient de vous expliquer pourquoi mais je ne peux pas admettre qu'on dit et qu'on laisse croire que la modification budgétaire est faite dans le mauvais sens. On vient de le dire à l'instant, il s'agit de voter une modification budgétaire dans le mauvais sens donc pour ça, nous ne la voterons pas. La modification budgétaire n'est pas du tout dans le mauvais sens, bien au contraire. Je me permets simplement, pour le prouver, de rappeler quelques chiffres. Au budget initial, on avait un déficit propre de 3.070.000 et au budget final, après la deuxième modification budgétaire, le déficit propre est de 2.800.000, il y a donc une différence favorable de 263.936 exactement entre le budget initial et après la deuxième modification budgétaire. Donc, la différence est bien favorable de 263.000. En ce qui concerne le résultat cumulé, le boni à l'exercice initial était de 7.132.000 et maintenant, le résultat est un boni de 15.286.000 avec donc une différence favorable, positive de 8.153.000. Alors, je ne vois pas en quoi la différence est défavorable. Alors, outre ce boni cumulé de 15.286.000, les provisions sont restées inchangées pour 5.614.000 et les réserves ordinaires pour 10 millions. Je crois, au contraire, que nous ne pouvons que nous réjouir de ces différences favorables et ça ne peut être que de bon augure pour le respect strict dans l'avenir du plan de gestion. Je vous remercie.

Mme Catherine HOUDART, Échevine-Présidente : M. VISEUR, vous voulez ajouter quelque chose ?

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Oui, enfin, juste un point d'éclaircissement. Quand je dis que cela va dans le mauvais sens, c'est à propos de ce que j'ai dit en matière d'énergie. Globalement, oui, il y a eu des recettes en plus qui sont venues heureusement, qu'on

n'attendait pas et qui sont tombées, tant mieux mais ça ne justifie pas que nous approuvions cette modification budgétaire quand je vois qu'au point de vue de l'énergie, il y a des dépenses de plus en plus importantes.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

26 OUI : MM. BEUGNIES, SAKAS, BARVAIS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., Mme BOUROUBA, Mme HOUDART

3 NON : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. DUBOIS

5 ABSTENTIONS : M. BAILLY, Mmes MERCIER, MOUCHERON, MM. HAMBYE, TRANCHANT

ADOPTE - 19^{ème} annexe

15^e Objet : Contrat logement 2005-2008 – Programme Politique des Grandes Villes : modalités d'attribution des logements. Cellule foncière RF/NS

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Donc, c'est le plan logement. J'ai lu attentivement les points de priorité pour handicap reconnu, 4 points. Or, je connais une personne handicapée qui loue un petit appartement dans un grand immeuble, qui n'est pas extrêmement huppé et qui voudrait qu'on lui attribue un logement social. Elle doit faire de la kiné, elle n'en a pas les moyens. Que faire ? Présenter un certificat de son médecin, c'est la question que je pose.

Mme Catherine HOUDART, Échevine-Présidente : Moi, je pense que la meilleure des solutions, ce serait de s'adresser aux sociétés de logements directement puisqu'ici on parle bien des modalités d'attribution des logements qui sont financés par la politique des Grandes Villes, par rapport au cas que vous nous soumettez, je pense qu'il faudrait directement voir avec les sociétés de logements qui attribuent des logements en fonction des situations qui sont requises.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Elle a déjà fait ça, cela n'a rien donné, c'est pour ça que je vous posais la question maintenant. Enfin, bon.

ADOPTE à l'unanimité - 20^{ème} annexe

16^e Objet : Toit & Moi. Acte de division (acte de lotissement), biens situés :
 - à Jemappes, rue de Cuesmes
 - à Cuesmes, rue de l'Auflette. Cellule foncière RF/SA

ADOPTÉ à l'unanimité - 21^{ème} annexe

17^e Objet : Ancien cinéma Le Clichy, rue d'Havré. Remboursement des subsides à l'I.E.S.A. – Approbation du principe. Cellule foncière RF/MDB

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Le projet du développement d'une salle polyvalente qui pourrait servir, tant pour les étudiants, un auditoire pour les étudiants donc l'école d'Architecture qui est devenue maintenant l'Institut Supérieur d'Architecture regroupé dans l'Université de Mons, donc le regroupement et le développement de l'Université de Mons fait que cet emplacement n'est plus nécessaire. Alors, on nous demande donc d'en tirer les conséquences, mais est-ce qu'on ne pourrait pas confier à la Régie Foncière un projet d'aménagement urbain à cet endroit au lieu d'avoir un chancre. Je sais que c'est à l'étude mais je ne sais plus du tout quelles sont les intentions du Collège à ce sujet. Merci de me fixer date mais Mme Mercier a déjà un point de chute nouveau.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Puisque l'Université ne veut plus de l'emplacement occupé par l'ancien cinéma Clichy, elle souhaite récupérer les 123.946 euros avancés pour réaliser un auditorium. Cet emplacement appartient donc toujours à la Ville, j'ai demandé ce qu'elle comptait en faire, le revendre ou l'occuper, après transformations, c'est vrai que c'est très bien situé.

M. Achile SAKAS, Échevin : Oui, vous avez entièrement raison, donc nous allons avoir des subsides d'activités à rénover à 100%, qui ont été accordés pour la démolition et l'assainissement du site, cela nous permettra par la suite de revenir vers vous avec des propositions de redéveloppement.

ADOPTÉ à l'unanimité - 22^{ème} annexe

18^e Objet : Calva de Spiennes. Désaffectation locaux scolaires. Cellule foncière CF/RB

ADOPTÉ à l'unanimité - 23^{ème} annexe

Entrée de M. BRESART = 35 présents

19^e Objet : Béguinage phase II : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur la parcelle de terrain sise à Mons, rue des Canonnières, cadastrée Mons-3^{ème} division section E n^os 1081 K2 et 1081 R2 (4^{ème} série). Cellule Patrimoine RF/NS

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Non !

Mme Catherine HOUDART, Échevine-Présidente : Vous dites non comme ça.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Ah non, pas comme ça, vous savez pourquoi, 86 euros du mètre, ça ne passe pas, voilà !

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Et nous, on s'abstient, pour les mêmes raisons.

M. Achile SAKAS, Échevin : Si je peux me permettre, Mme la Présidente, je vous signale que les décisions de notre Assemblée en 2002 et en 2005 ont été prises à l'unanimité, donc, vous avez tous voté.

Mme Catherine HOUDART, Échevine-Présidente : Je vous passe la parole, M. HAMBYE, si vous voulez.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Oui, mais l'argument d'antériorité ne me semble pas un bon argument, on ne va pas pérorer mais je sais pour des ventes avec des personnes morales de droit public, on a besoin d'un rapport d'un receveur qui est valable un an. Une fois le délai passé, on doit redemander au receveur, voilà. Merci.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

27 OUI : MM. BEUGNIES, SAKAS, BARVAIS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mme BOUROUBA, Mme HOUDART

4 NON : M. BAILLY, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE

4 ABSTENTIONS : M. VISEUR, Mme PREVOT, MM. TRANCHANT, DUBOIS

ADOPTE - 24^{ème} annexe

20^e Objet : Transfert de l'emprunt relatif à l'acquisition du bien sis à Mons, Boulevard Dolez, 51 dans le domaine public. Régie foncière 10-030

ADOPTE à l'unanimité - 25^{ème} annexe

21^e Objet : Modification budgétaire 2010 de la Régie foncière – Service Informatisation. Régie foncière PTSD10-027

ADOPTE à l'unanimité - 26^{ème} annexe

22^e Objet : Aide financière de la Région wallonne dans le cadre des fêtes de Wallonie (Festival de Théâtre en rue). Edition 2009. Fêtes AS/CG/IT

ADOPTE à l'unanimité - 27^{ème} annexe

23° Objet : Soumission pour information du plan d'action annuel 2010/2011 de la Commission communale de l'accueil du temps à libre de la Ville de Mons. Jeunesse

ADOPTE à l'unanimité - 28^{ème} annexe

24° Objet : Voitures partagées CAMBIO/Projet d'extension et déplacement des stations - Approbation de l'avenant n°2. Mobilité

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Simplement, on se félicite du succès attendu mais quand même inespéré du projet d'extension de voitures partagées CAMBIO. En fait, quand on regarde les chiffres, le taux d'utilisation tant à la gare qu'à proximité de l'hôpital St-Joseph, est près de 12h par jour pour les voitures et donc on ne peut que se féliciter du progrès mais ce succès de ce projet de mobilité partagée me pousse à interpeller le Collège sur les projets que j'ai vu développer tant à Bruxelles qu'à Lyon. Cette fois-ci, ce sont les vélos partagés. Et vous avez tous vu à Bruxelles, ce n'est pas très loin d'ici, c'est à 60 km, des vélos partagés. Moi je les ai expérimentés à Lyon, je peux vous dire que c'est extraordinaire, c'est facile et ça permet aux citoyens comme aux touristes, d'avoir une mobilité et de visiter des sites touristiques avec beaucoup de facilité. Merci de nous dire quoi au sujet de ce projet imminent, intéressant et novateur.

Mme Francine CRUVEILLER, Échevine : M. le Conseiller, il n'y a pas de problème, on peut étudier la possibilité d'autant plus qu'il y a une commission vélo qui fonctionne à la Ville de Mons et qui fonctionne très bien et qui est vraiment très positive parmi tous les dossiers qu'on peut présenter. Donc, je pense que c'est une bonne chose, oui, on peut le faire.

ADOPTE à l'unanimité - 29^{ème} annexe

25° Objet : Conseiller en Mobilité Adoption du rapport d'activités 2009. Mobilité

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Bien, il s'agit du rapport du Conseiller en Mobilité. Alors, je vais dire tout de suite le seul point positif que j'ai vu dans ce rapport, c'est effectivement la commission vélo dont on vient de parler qui, je crois, est une commission qui travaille bien. Je sais aussi que c'est grâce au dynamisme du secteur associatif et aux battants, je dirai, du GRACQ et de Pro-Vélo. En tout cas, c'est un bon point pour cette commission. Mais, pour le reste, il n'y a rien de positif à dire sur ce rapport et surtout d'ailleurs sur la politique de mobilité de la Ville. Ce n'est pas que le rapport dise des choses fausses et je vais citer un extrait de ce rapport : il va sans dire que l'effectif de la cellule Mobilité, c'est-à-dire

une personne, qui assume en même temps les fonctions de responsable, de chef de division des autres cellules, Stationnement et Taxis, et également des cellules Jeunesse et Extrascolaire, empêche réellement son développement et ses actions. Un peu plus loin, on lit encore, sous-effectif chronique, peu d'actions transversales au sein de la commune, bref tout est dit dans ces quelques phrases, en résumé, la mobilité on s'en fout ! Pourtant la Ville est subsidiée pour ce poste de coordinateur de mobilité et à condition que ce soit à temps plein, à condition qu'il ne s'occupe que de mobilité, c'est écrit noir sur blanc dans le dossier et malgré ça, on apprend qu'on lui colle aussi la jeunesse et l'extrascolaire. Alors, je ne sais pas ce que va dire le pouvoir subsidiant, le pouvoir de tutelle mais, en tout cas, il serait en droit de demander des comptes à la Ville pour ce subside puisqu'il y a là un détournement de subsides. Alors, par ailleurs, dans ce qu'on trouve dans ce plan, il n'y a rien sinon des études, le plan d'actions proprement dit d'ailleurs ne représente qu'une page sur 28, la page n° 28, une page A4 et ses actions, ce sont de nouveau des études et encore des études ou alors des réalisations des autres pouvoirs et en particulier de la Région wallonne, par exemple l'aménagement de l'Avenue Reine Astrid, par exemple la passerelle du pont Clara, par exemple et enfin, poursuite et achèvement des travaux de la Porte du Parc, j'espère quand même qu'on va en voir la fin parce que cela devient vraiment un vrai roman, cette histoire-là. Et voilà, c'est ce qui est baptisé pompeusement « la vision structurelle 2010-2012 », excusez du peu mais comme vision structurelle, ce n'est vraiment pas grand-chose. Et pour le reste, oui, c'est du vide. Je cite encore le rapport en question, suivi du plan communal de mobilité : le comité de suivi ne s'est pas réuni en 2009. Participation à la semaine de mobilité, si possible en fonction des crédits et des moyens appropriés. Autrement dit, il n'y a pas de sous pour ça. Et s'il n'y a pas de subsides, et bien on ne fait rien, la Ville de Mons ne fera rien. Pour ça, il n'y a jamais de budget disponible et ça fait des années que nous demandons que Mons inscrive au moins une journée sans voiture dans le cadre de la semaine de mobilité et c'est « nient » à chaque fois. Alors, la grosse partie du rapport, ce sont des tableaux statistiques. Des tableaux de comptages, des tableaux d'offres de transports en commun, etc. Et bien, ces tableaux sont entièrement vierges, je ne comprends pas comment on ose présenter un rapport comme ça, des tableaux statistiques dans lesquels il n'y a pas un seul chiffre. Alors, je vais quand même terminer par une bonne phrase mais qui est malheureusement trop vraie même si on ne sait pas exactement ce qu'elle vient faire dans ce rapport, je cite une nouvelle fois : le chômage est de 35,40% et rien ne semble indiquer une baisse, bien que le nombre de sociétés augmente. Mais du fait de la haute technologie, peu d'emplois sont réellement créés du fait de la qualification relativement modeste de la population. On croirait

que c'est l'opposition qui a rédigé ce rapport là parce que c'est effectivement vrai que les emplois qu'on crée en général ne sont pas en adéquation avec les besoins de la population. Bon, ce n'est pas nous qui l'avons écrit, évidemment, mais on souscrit quand même à ce constat. Alors, pour terminer, un souhait. Le Conseil participatif du développement durable travaille actuellement justement sur un plan de mobilité. Il sera présenté prochainement, probablement au début de l'année 2011, en principe, à la fois d'abord au Collège et puis au Conseil, il sera porteur, je crois, de nombreuses idées novatrices qui ne sont pas nécessairement onéreuses. J'espère qu'on pourra lui réserver un bon accueil et surtout que la majorité ne se contentera pas de le voter pour faire bonne figure mais qu'elle mettra vraiment les moyens nécessaires pour le mettre en œuvre. Je crois que ce n'est pas très difficile quand on ne part de rien, il ne peut y avoir que des progrès. Mais, en tout cas pour ce qui est de ce rapport, c'est non et non, parce qu'il n'en vaut vraiment pas la peine.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : J'ai une question tout simplement. Je demande à Mme l'Échevine comment allez-vous faire afin de trouver de nouveaux emplacements pour le stationnement des résidents, parce que la question c'est qu'il n'y a plus de places du tout à Mons, alors, vraiment c'est la croix et la bannière pour trouver un endroit pour stationner. Alors, c'est une question que je vous pose, merci.

Mme Francine CRUVEILLER, Échevine : Oui, mais Mme la Conseillère, je suppose que ce sont des riverains dont vous voulez parler, il y a un dossier qui est passé d'ailleurs au Conseil communal dernièrement. On va aménager les emplacements riverains avec des zones horodateurs qui seront gratuits pour les riverains qui auront acheté leur carte pour un montant de 50 euros et qui leur permettra de pouvoir garer la voiture dans une zone beaucoup plus étendue que par le passé. Donc, à mon avis, ça va rentrer vraiment dans leur demande.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Nous allons nous abstenir par rapport aux remarques entendues et du peu d'explications reçues.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

27 OUI : MM. BEUGNIES, SAKAS, BARVAIS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mme BOURUBA, Mme HOUDART

3 NON : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. DUBOIS

5 ABSTENTIONS : M. BAILLY, Mmes MERCIER, MOUCHERON, MM. HAMBYE, TRANCHANT

ADOPTE - 30^{ème} annexe

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Pout être positif, je proposerais qu'au mois de mai ou au mois de juin, on invite tous les membres du Conseiller communal à prendre un vélo entre 3 h ½ et 4 h et qu'on fasse, qu'on simule un exercice de promenade en vélo en sortant de Mons, ce sera très intéressant. Et je crois que ce serait une belle sortie avec les 44 Conseillers communaux, en vélo, une sortie d'école ou une arrivée...

Mme Catherine HOUDART, Échevine-Présidente : Je pense que cela a déjà été fait, notre Bourgmestre d'ailleurs enfourche régulièrement son vélo et sachez que de nombreuses Écoles travaillent avec Pro-Vélo mais que cela a un coût également puisque pour une classe, c'est 1.500 euros. Voilà.

26^e Objet : Programme d'actions 2011-2013 du Contrat de Rivière Haine.
Environnement BM10/CR Haine

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Oui, nous avons pu mesurer en Commission le travail effectué par cette asbl et je dirai surtout le travail qu'il reste à effectuer. Donc, l'asbl du Contrat de Rivière Haine. Et devant l'ampleur de la tâche et son utilité pour la Ville et le peu de moyens en personnel parce qu'ils ne sont que 3 plus un bénévole, on ne peut que se demander ce que la Ville peut faire pour aider cette asbl si utile. Alors, je me permets de formuler quelques propositions. Au niveau de la communication, la Ville pourrait relayer par exemple des infos que peu de gens connaissent. Par exemple, la nocivité du rejet de déchets verts dans les cours d'eau. Alors, on peut aussi penser à la mise à disposition de personnel supplémentaire, on le fait bien pour d'autres asbl, et ça peut être des APE. Alors, ne pourrait-on aussi renforcer l'appel aux bénévoles. Je sais qu'il existe sur le site de cette asbl ce type d'appel. On pourrait envisager d'autres moyens qu'internet et par exemple, profiter davantage des manifestations organisées autour de l'eau. Alors, je pense aussi qu'on pourrait leur apporter une aide au niveau de la maintenance de leur site, où les derniers documents datent d'avril-mai 2010. Alors, je dirai que je pourrais proposer les mêmes arguments pour le Contrat de Rivière Trouille qui, bien que plus ancien, souffre plus ou moins des mêmes lacunes. Je vous remercie.

Mme Catherine HOUDART, Échevine-Présidente : Merci Mme la Conseillère. M. l'Échevin et Mme la Conseillère KAPOMPOLE va se joindre à la réponse, sachant qu'elle est Présidente du Contrat de Rivière Haine.

M. Marc DARVILLE, Échevin : Merci, Mme la Présidente. Le Collège n'est pas resté insensible au travail et à la qualité du travail qui est réalisé par cette petite équipe, nous avons même augmenté les subsides pour augmenter l'offre du contrat donc, cela a quand même une incidence financière importante. Sur le plan technique, j'associe régulièrement les services techniques de la Ville aux missions qu'ils ont concrètement sur le terrain. Lorsqu'ils ont des points noirs, lorsque mes équipes savent intervenir, nous intervenons pour nettoyer les points noirs. En termes de communication, je vous l'accorde, je crois qu'on va pouvoir communiquer mais pour communiquer, il fallait un état des lieux. Maintenant, nous avons un état des lieux précis, quand je dis précis, il y a encore pas mal de choses à préciser, comme vous l'avez entendu lors du rapport mais nous avons maintenant du concret sur lequel nous allons pouvoir communiquer. Voilà, je vais passer la parole à la Présidente du Contrat de Rivière Haine, peut-être ?

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Conseillère : Merci. Chers collègues, en fait le Contrat de Rivière de la Trouille n'existe plus. Il a été repris au sein du Contrat de Rivière de la Haine à partir du moment où évidemment l'évolution était assez positive pour les 5 communes qui faisaient partie du Contrat de la Trouille, l'idée était d'étendre à toute la zone et à tout le bassin hydrographique, donc voilà, il n'y a que la Haine qui existe maintenant. Pour ce qui concerne le travail réalisé au niveau de la Ville de Mons, il faut savoir que par exemple, le Contrat de Rivière intervient avec l'Intercommunale du Bois d'Havré dans le cadre des journées nature. Donc, c'est l'occasion aussi de faire passer un message, étant donné qu'il n'y a quand même pas mal de monde qui passe dans le cadre de ces journées là et qui sont intéressés par l'information donnée par le Contrat de Rivière. Je voudrais aussi dire qu'en ce qui concerne tout le travail réalisé au niveau des générations nouvelles et des plus jeunes d'entre-nous, il y a un partenariat qui est organisé avec l'Échevine de l'Enseignement dans le cadre de ce qu'on appelle les opérations rivières propres. Un exemple : l'école d'Harmignies, avec toute une classe se retrouve autour de la Haine évidemment avec un encadrement, avec la police de l'environnement et donc c'est l'occasion de faire passer une série de messages. Pour ce qui concerne la communication, c'est vrai que notre site internet n'est plus du tout à jour au niveau du Contrat de Rivière et donc nous allons évoluer vers la logique du web 2.0, utilisation d'un blog sans doute plus interactif en montrant par exemple les différents partenaires du Contrat de Rivière, faire des petites vidéos qui montrent un peu le travail sur le terrain. Par exemple, tout le travail de bénévolat puisqu'il y a des écoles notamment je pense à l'école d'agronomie au niveau de Ath qui viennent et qui nous aident à faire l'inventaire des points noirs si important pour la Ville et pour les différentes communes associées et si

important on le voit dans le cadre des difficultés qu'on a connues ce week-end en matière d'inondations puisque identifier des points noirs, ça veut dire mettre en place des actions et on l'a vu du côté de Ciplly, ça a quand même porté ses fruits et donc, on essaye vraiment de travailler avec cette nouvelle logique mais on va avoir ce nouveau blog seulement dans les prochains mois, en fait, pour l'instant, on est vraiment en pourparlers avec l'entreprise qui est chargée de le réaliser. Aussi un travail via les réseaux sociaux, facebook, parce que s'il y a toute une série de personnes qui sont vraiment intéressées par la qualité de l'eau, pour mobiliser l'ensemble de la population autour d'un thème aussi important, il faut utiliser vraiment tous les canaux de communication possible et donc ce que je voudrais faire aussi passer comme message, à vous Mme la Conseillère mais à l'ensemble évidemment des Conseillers communaux et des membres du Conseil communal, c'est de ne pas hésiter à faire passer ce message autour de vous en terme de besoin de bénévoles parce qu'une fois qu'un inventaire des points noirs est terminé sur une zone, il faut le refaire, à chaque fois il y a un travail à réaliser en terme de rejets des eaux usées, par rapport à l'aspect déchets, donc c'est toujours intéressant d'avoir votre soutien et votre aide.

Mme Catherine HOUDART, Échevine-Présidente : Merci Mme la Conseillère, merci M. l'Échevin.

ADOPTE à l'unanimité - 31^{ème} annexe

27^e Objet : Modification à la voirie urbaine (communale) tendant à la suppression d'une partie de la Rue du Petit Passage à Jemappes. 3e/2^e A/8567-C/9/55

ADOPTE à l'unanimité - 32^{ème} annexe

28^e Objet : Aménagement de la place Cité du Vieux Champs à Flénu. Approbation des conditions du marché, de l'avis de marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/2^e E/2010.421.092.00/GMS

ADOPTE à l'unanimité - 33^{ème} annexe

29^e Objet : Chapelle Saint-Macaire à Obourg – Travaux de rénovation – Phase 1 : réfection de la toiture et rénovation des façades. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1^e E/2010.SUB.790.250/BA

M. Eric BAILLY, Conseiller : On avait soulevé en Commission un considérant qui ne nous semblait pas tellement justifié. Je ne sais pas si entretemps, M. l'Échevin a eu le temps de le regarder ?

M. Marc DARVILLE, Échevin : Je dois dire que j'ai passé tout le week-end dans votre commune et encore aujourd'hui et je me suis occupé pas mal de résoudre pas mal de

difficultés de vos concitoyens à Obourg que je salue au passage tellement leurs difficultés ont été grandes et nous avons été à leurs côtés tout ce week-end, avec Mme la 1^{ère} Échevine, M. BARVAIS, presque tout le Collège était là. Donc, je n'ai pas pu vérifier sauf que c'était repris texto comme ça dans l'arrêté de la Région wallonne. Voilà mais, bon, à part ça, je vais aller un peu plus loin dans mon contrôle cette semaine et je vous en ferai part.

M. Eric BAILLY, Conseiller : Dans le doute, il faut supprimer le « considérant », Madame.

Mme Catherine HOUDART, Échevine-Présidente : Est-ce qu'on peut supprimer le « considérant », M. l'Échevin ?

M. Marc DARVILLE, Échevin : Il n'y a pas de difficulté, l'important c'est que les travaux soient réalisés. Pour la petite information, c'est un dossier qui a été initié en 1999 donc, aucun d'entre-nous n'était là en tant qu'Échevin...

Mme Catherine HOUDART, Échevine-Présidente : M. BAILLY était Échevin en 1999 et Officier de l'État Civil....

M. Marc DARVILLE, Échevin : Je parlais du Collège actuel. Donc, le dossier n'a pas été initié par le Collège d'aujourd'hui mais on peut quand même se féliciter que j'ai été interpellé par une pétition citoyenne il y a à peine un an, j'ai pris ce dossier à bras le corps et après un an nous avons le certificat de patrimoine et nous allons pouvoir sauvegarder ce bien. Donc, retenons quand même ce qui est positif, on ne va pas ergoter sur des considérants que j'accepte puisqu'on ne sait pas s'ils sont fondés ou pas, que j'accepte de retirer.

Mme Catherine HOUDART, Échevine-Présidente : M ; BAILLY, je voudrais savoir quel est le « considérant » qui vous pose problème.

M. Eric BAILLY, Conseiller : Le « considérant » n° 3 je pense, mais de mémoire...

Mme Catherine HOUDART, Échevine-Présidente : « Considérant dès lors que la fabrique d'église entreprit.... » c'est ça ?

M. Eric BAILLY, Conseiller : Oui c'est ça. Je me félicite aussi que les travaux vont pouvoir se réaliser....

Mme Catherine HOUDART, Échevine-Présidente : Voilà, je crois que tout le monde se félicite par rapport à ça et le « considérant » est supprimé.

M. Eric BAILLY, Conseiller : Et bien, c'est remarquable !

30° Objet : Acquisition de matériel informatique pour le Service Prévention – Recours à la Centrale d’achat GIAL et à la Province de Hainaut - Correction du montant de l’investissement. 3e/4° E/2010.840.217.00/JP

ADOPTE à l'unanimité - 35^{ème} annexe

31° Objet : Rénovation du passage sous voie de la ligne SNCB L118 à Nimy en 4 parties. Approbation des conditions des marchés, des avis de marché et détermination du mode de passation des marchés. 3e/2° E/2010.421.073.00/SD

ADOPTE à l'unanimité - 36^{ème} annexe

32° Objet : Constitution de la PZ0 (Pré-Zone Opérationnelle) - Acquisition de logiciel pour réception message alerte pour Centre 100 en 2 lots. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/4° E/2010.SUB.351.063.00/JP - E/2010.SUB.351.063.01/JP

ADOPTE à l'unanimité - 37^{ème} annexe

33° Objet : Constitution de la PZ0 (Pré-Zone Opérationnelle) - Acquisition de logiciel de création des rapports d’intervention. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/4° E/2010/SUB.351.067.00/JP

ADOPTE à l'unanimité - 38^{ème} annexe

34° Objet : Constitution de la PZ0 (Pré-Zone Opérationnelle) - Acquisition d’une auto-échelle – Recours au marché organisé par le SPF intérieur. Approbation de l’investissement. 3e/4° E/2010.SUB.351.064.00/FL

ADOPTE à l'unanimité - 39^{ème} annexe

35° Objet : Constitution de la PZ0 (Pré-Zone Opérationnelle) - Acquisition d’un camion citerne – Recours au marché organisé par le SPF intérieur. Approbation de l’investissement. 3e/4° E/2010.SUB.351.065.00/FL

ADOPTE à l'unanimité - 40^{ème} annexe

36° Objet : Constitution de la PZ0 (Pré-Zone Opérationnelle) - Acquisition de caméras thermiques – Recours au marché organisé par le SPF intérieur. Approbation de l’investissement. 3e/4° E/2010.SUB.351.066.00/FL

ADOPTE à l'unanimité - 41^{ème} annexe

37° Objet : Rue des dominicains à Mons – Travaux de voirie, d’égouttage et de sécurisation – Mission d’auteur de projet (étude et direction des travaux) – Approbation de l’avenant n° 2. 3e/2° E/2005.421.066.01/MF

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Oui, voici près de deux ans, M. DARVILLE nous avait annoncé des travaux à la rue des Dominicains, en réponse à une de mes interpellations mais les travaux étaient imminents et je vois qu'on est à la mission d'auteur de projet mais lui seul, en tous cas, ses services doivent connaître le début des travaux. Merci.

Mme Catherine HOUDART, Échevine-Présidente : Voilà, on ne peut que se féliciter pour le début des travaux. M. DARVILLE, vous voulez ajouter quelque chose ?

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Sait-on à quel moment peut-on envisager le début des travaux à la rue des Dominicains, merci.

M. Marc DARVILLE, Échevin : En fonction des conditions climatiques, nous verrons après l'hiver, dès que nous aurons désigné l'adjudicataire des travaux, on commencera dès que possible.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : On pourrait l'envisager peut-être après les vacances, en juin-juillet, enfin voilà. Il y a des écoles accessoirement.

Mme Catherine HOUDART, Échevine-Présidente : C'est la mission d'auteur de projet, donc c'est l'étude pour le moment, donc il faudra encore attendre un peu.

ADOPTE à l'unanimité - 42^{ème} annexe

38^e Objet : École communale d'Hyon – Extension et reconditionnement des parties existantes. Mission d'auteur de projet en stabilité et techniques spéciales. Approbation des critères de sélection qualitative et du mode de passation du marché. 3e/1^e E/2010.722.113.00/VT

ADOPTE à l'unanimité - 43^{ème} annexe

39^e Objet : Prises de participation dans le capital de l'IDEA pour le financement des travaux d'égouttage de la rue de la Garenne à Ghlin conformément aux dispositions des contrats d'agglomération. 3e/2^e E/2004.TRI.877.118/MF

ADOPTE à l'unanimité - 44^{ème} annexe

40^e Objet : Prises de participation dans le capital de l'IDEA pour le financement des travaux d'égouttage de la rue de la Halle à Mons conformément aux dispositions des contrats d'agglomération. 3e/2^e E/2006.TRI.877.152/MF

ADOPTE à l'unanimité - 45^{ème} annexe

41^e Objet : Prises de participation dans le capital de l'IDEA pour le financement des travaux d'égouttage du Quartier Kennedy à Nimy conformément aux dispositions des contrats d'agglomération. 3e/2^e E/2005.TRI.877/MF

ADOPTE à l'unanimité - 46^{ème} annexe

42° Objet : Prises de participation dans le capital de l'IDEA pour le financement des travaux de recalibrage du Trouillon à Mons conformément aux dispositions des contrats d'agglomération. 3e/2° E/2004.TRI.877.150/MF

ADOPTE à l'unanimité - 47^{ème} annexe

43° Objet : Entretien des cours d'eau non navigables 2009. Approbation de l'avenant n° 1. 3e/2° E/2009.482.111.00/AT/GMS

ADOPTE à l'unanimité - 48^{ème} annexe

44° Objet : Aménagement de la Digue des Peupliers située à Mons – Crédits d'impulsion « Plan Escargot » 2009. Approbation de l'avenant n° 1. 3e/2° E/2009.SUB.421.060/MF

ADOPTE à l'unanimité - 49^{ème} annexe

45° Objet : Machine à Eau – Centre d'Interprétation d'Histoire Militaire – Mission de coordinateur de sécurité et de santé. Approbation des conditions du marché, de l'avis de marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1° E/2010.762.160.04/VT

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : On se réjouit tous de ce projet de Centre d'interprétation d'Histoire Militaire. Simplement, suite au dernier Conseil communal, je crois qu'il serait peut-être intéressant de faire l'histoire de ce projet. En effet, ce projet avait été porté déjà depuis 15-20 ans et si mes souvenirs sont bons, c'est la nouvelle majorité PS-MR, certains diraient le cartel PS-MR qui l'a enterré en 2000. Enterré et en 2010, le voilà ressortit des placards. Pourquoi ? Est-ce à la demande des montois ? Est-ce le souci du citoyen ou non ? Non, c'est un étranger qui a dit à notre Bourgmestre, mais vous êtes fou, M. DI RUPO, ce projet qu'est-ce que vous en faites ? Et M. DI RUPO lui a dit, on va le mettre en vigueur. Alors, l'idée m'est venue après ce Conseil communal me dire, tout compte fait, pour Mons 2015, quelquefois si on n'écoute pas les montois, les étrangers seront écoutés et donc je me dis pour Mons 2015, si nous ne sommes pas écoutés, nous, on écoutera peut-être plus et davantage les étrangers, merci.

Mme Catherine HOUDART, Échevine-Présidente : C'est un raccourci facile, M. HAMBYE. M. l'Échevin, vous voulez ajouter quelque chose par rapport à la scénographie, mais il y a un comité qui travaille déjà dessus depuis longue date et les grandes dates ont déjà été arrêtées.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Le projet avait été enterré en 2000, il ressort en 2010 grâce à un étranger. Je dis simplement si on veut se faire entendre au Conseil communal, passons par des étrangers, on sera plus entendu. Merci.

Mme Catherine HOUDART, Échevine-Présidente : J'ai bien entendu et écouté ce que vous avez dit, je cède la parole à M. DARVILLE.

M. Marc DARVILLE, Échevin : Et bien, je me félicite qu'au moins certaines personnes soient écoutées, c'est déjà pas mal. On dira encore qu'on n'écoute personne... Bien, pour vous rappeler, M. HAMBYE qu'il y a eu une toutes commissions, que nous avons présenté l'ensemble du projet, que vous avez apprécié l'ensemble du projet lors de cette toutes commissions et que vous avez voté déjà au dernier Conseil communal ce projet et aujourd'hui le point qui est à l'ordre du jour, c'est pour la mission de coordinateur de sécurité et de santé. Donc, on ne va pas refaire l'histoire de ce dossier.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : On est tous d'accord. Simplement, je voulais faire l'histoire de ce Centre d'interprétation. Merci.

ADOPTE à l'unanimité - 50^{ème} annexe

Entrée de M. DI RUPO et Mme POURBAIX = 37 présents

46^e Objet : Cimetière de Mons – Réfection du mur d'enceinte. Approbation des conditions du marché, de l'avis de marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1^e E/2010.878.242.00/VT

ADOPTE à l'unanimité - 51^{ème} annexe

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Nous passons aux interpellations. La première interpellation, c'est M. Willy MERCIER au sujet du Ravel. Il n'est pas là.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Il m'a demandé de la faire...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ah, excusez-moi Mme MERCIER, je vous en prie.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Merci. M. le Bourgmestre, je suis désolé, c'est lui qui parle, de ne pouvoir assister au Conseil communal du 16 novembre et je vous prie de bien vouloir excuser mon absence. En fonction des dates annoncées précédemment, c'est un voyage que j'organise pour les aînés qui est, cette fois, la cause de mon absence. J'assisterai cependant à un maximum de commissions. Quant à mon interpellation, je viens aux nouvelles à propos du Ravel et en ce qui concerne l'installation de la passerelle pour la traversée, en toute sécurité, de la rue de Frameries à Cuesmes. Je me permets de vous rappeler ma précédente interpellation en ce qui concerne ce Ravel. Je vantais alors l'utilité d'un tel Ravel pour les aînés, les personnes handicapées et les familles. D'après les renseignements que j'ai

pu glaner, l'installation de cette passerelle serait imminente mais c'est la Ville de Mons qui serait chargée d'entretenir le Ravel sur son territoire. Merci de nous renseigner à ce propos car beaucoup de gens nous questionnent, ce qu'ils souhaitent c'est un Ravel paisible, bien entretenu et à l'abri de tout danger. Merci M. le Bourgmestre pour votre réponse, dit Willy MERCIER.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Mme MERCIER. Vous avez pris la parole pour M. MERCIER, je cède sans transition la parole à M. l'Échevin

M. Marc DARVILLE, Échevin : Merci beaucoup, M. le Bourgmestre. Mme MERCIER, donc le Collège communal a décidé en sa séance du 19.8.2010 d'accepter de signer la convention relative à l'entretien des 10 km de Ravel actuellement présent sur le territoire de la Ville de Mons. Cette convention a été signée par le Service Public Wallon le 24.9.2010. Comme il est rappelé dans l'article 1^{er} de ladite convention, la présente convention entre en vigueur le lendemain de la visite d'état des lieux du tronçon concerné. En notre courrier du 20.9, nous avons rappelé cet article au Service Public Wallon, nous ne disposons toujours pas de réponse de leur part. Nous ne manquerons pas de les solliciter afin de convenir d'une date pour réaliser cette formalité. En ce qui concerne la réalisation d'une passerelle à la place du pont Clara, ce projet est à l'étude au sein du Service Public de Wallonie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Madame je vous en prie.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Merci, c'est satisfaisant. Je communiquerai à M. Willy MERCIER votre réponse, M. l'Échevin. Merci.

Sortie de Mme MOUCHERON = 36 présents

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Alors, la parole est à notre collègue Christophe DUBOIS sur l'installation de maisons de jeunes dans notre bonne Ville.

M. Christophe DUBOIS, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Mesdames les Échevines, Messieurs les Échevins. Dans la déclaration de politique générale 2007-2012 la majorité communale annonçait la création de maisons de jeunes dans les quartiers. Alors, vous vous en doutez, le groupe Ecolo soutient vivement cette politique qui vise à proposer à nos jeunes les instruments qui peuvent leur permettre de s'affranchir de leur cadre familial, de s'avancer dans la vie active et cela en développant une citoyenneté active, critique, responsable, et solidaire. Ces structures, avec leurs activités, les professionnels et les jeunes qui les fréquentent sont des composants indispensables d'un tissu associatif et culturel diversifié et elles participent à une meilleure cohésion sociale. A notre connaissance il n'y a des maisons de jeunes qu'à Cuesmes, Flénu et Jemappes, ainsi qu'une nouvelle initiative dont la structure se rapproche de celle d'une maison de jeunes

et qui est développée dans les locaux de la Maison Internationale de Mons. Nous ne pouvons donc que constater que la majorité n'a pas encore eu l'occasion de s'atteler à ce chantier très utile à l'ensemble de la population montoise. Madame l'Échevine CRUVEILLER avait expliqué lors d'une commission au mois de septembre dernier je pense, que pendant un temps des bâtiments avaient été envisagés pour l'installation d'une maison de jeunes en Centre Ville. Je voudrais savoir ce qu'il en est à présent. Et au-delà de notre soutien à de telles initiatives, l'installation de maisons de jeunes dans les différents quartiers, nous voudrions éclaircir les différents points suivants. Ainsi, quel budget a été réservé pour la création de ces maisons de jeunes ? Est-ce qu'une évaluation des besoins a été réalisée sur l'ensemble du territoire de Mons ? Est-ce qu'une discussion préalable a déjà été envisagée avec l'Administration de la Communauté française ? Quels sont les quartiers, suite à cette évaluation, dans lesquels vous prévoyez d'installer ces maisons de jeunes ? Quel est le calendrier pour ces installations ? Et terminer en disant, voilà si ces maisons de jeunes développent une politique socioculturelle locale qui encourage la promotion de pratiques culturelles, la création et pourrait intervenir notamment dans le soutien scolaire, elles nous paraissent des alliés à ne pas négliger pour mener à bien les projets que notre ville a mis en chantier, que ce soit en terme d'accueil en dehors des heures d'école, que le travail de prévention ou encore le soutien d'un représentant social. Voilà, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci M. le Conseiller, Mme l'Échevine.

Mme Francine CRUVEILLER, Échevine : Merci M. le Bourgmestre. M. le Conseiller, sans nul doute, l'Échevinat de la Jeunesse, avec le Conseil communal des jeunes, demeure plus qu'attentif sur le dossier maisons de jeunes. Les jeunes Conseillers montois manifestent leur envie légitime de création de maisons de jeunes à Mons-Centre, au cœur de l'intra-muros. A ce titre, de multiples réunions avec la Régie Foncière ont lieu, afin de réaliser un cadastre des lieux susceptibles de pouvoir accueillir une maison de jeunes. Néanmoins, je me dois de vous souligner que nous ne réalisons pas ce que nous voulons en la matière. Un décret de la Communauté française régit les critères afin d'être reconnu et subsidié comme maison de jeunes. Il faut un bar, une salle de réunions, des heures d'accueil fixes, un certain nombre d'activités culturelles et sportives, etc, etc. Les besoins et les coûts sont identifiés, nous travaillons sur ce dossier main dans la main avec FOR J, une fédération de maisons des jeunes et le Conseil communal des jeunes. Une séance d'informations avec l'inspecteur culture de la Communauté française a même été organisée afin d'expliquer à nos jeunes

Conseillers l'histoire et l'arsenal législatif réglementant les maisons de jeunes. Une visite avec ce même inspecteur de la Communauté française a été effectuée à la rue de la Boulangerie à Mons, dans une maison appartenant à la Ville mais celle-ci ne rencontrait malheureusement pas les conditions nécessaires. Vous l'avez souligné, Mons abrite déjà trois maisons de jeunes, récemment a été créé à la Maison Internationale, un espace jeunes qui est en voie de reconnaissance en maison de jeunes et le Conseil communal des jeunes montois y collabore activement de par la mise en place d'un atelier théâtre le mercredi après-midi. Sachez, M. le Conseiller, que nous continuons à demeurer attentifs sur toutes les opportunités qui pourraient s'offrir à nous, dans Mons-Centre et ce n'est certes pas évident mais nous travaillerons sur ce dossier avec tout le respect que la politique jeunesse mérite. Merci de votre attention.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : Merci Mme l'Échevine. M. le Conseiller.

M. Christophe DUBOIS, Conseiller : Merci pour cette clarification. Une petite suggestion, sur un petit point. On ne sait pas encore ce qu'on va faire du cinéma Clichy, on pourrait suggérer qu'on pense à ce bâtiment pour l'installation d'une maison de jeunes en Centre-Ville. Et alors, je ne sais pas si concernant la reconnaissance de ces structures qui sont soumises à des réglementations de la Communauté française, je pense aussi que l'initiative soit d'abord impulsée, on est encore très loin d'en avoir une. Si on pouvait déjà en avoir une à la fin de la mandature, ce serait déjà un bon point. Merci.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : Merci infiniment, M. le Conseiller. Vous avez je crois toujours la parole, au sujet de la consultation du Conseil communal des jeunes. Je vous en prie.

M. Christophe DUBOIS, Conseiller : Toujours lors de la commission jeunesse du 8 septembre dernier, notre collègue Jean-Pierre VISEUR qui la préside avait invité les jeunes du Conseil Communal des jeunes à venir présenter aux quelques Conseillers présents un bilan de leurs activités et de leurs projets en cours. Lors de cette réunion de la commission qui avait été très enrichissante, je m'étais permis de demander aux jeunes présents ce qu'ils pensaient d'être consultés sur des questions de politique générale - environnement, sécurité, investissements publics, etc. et ceux-ci étaient non seulement preneurs mais vraiment demandeurs de pouvoir s'atteler sur des dossiers concrets qui passent au Conseil communal. De plus, une des missions du Conseil Communal des jeunes de Mons est notamment d'assurer un dialogue suivi et régulier entre les élus locaux et les représentants des jeunes. Je pense être un peu plus soutenu

qu'une rencontre annuelle au sein de la Commission. Aussi, le groupe Ecolo souhaiterait que les Commissions et groupes de travail convient un représentant du Conseil communal des jeunes à suivre les débats et à manifester les opinions défendues dans les groupes de travail de ce même Conseil.

Mme Francine CRUVEILLER, Échevine : Mais M. le Conseiller, le Conseil communal des jeunes est un organe, qui depuis 2006 fait partie du paysage institutionnel local et travaille avec grand sérieux sur les projets liés à la jeunesse montoise. Votre proposition peut certes être examinée mais je me dois de veiller au respect de la dimension apolitique que doit revêtir le Conseil communal des jeunes. Nonobstant cette remarque, je n'ai pas d'inconvénient à en faire part au Conseil communal des jeunes. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. le Conseiller. Parfait, qui ne dit mot, consent. Alors, mes chers collègues, nous arrivons au terme de notre Conseil communal, un des plus courts de l'année mais c'est pour nous préparer à un long la fois prochaine. Vous connaissez les dates ? Le 21 décembre. Je remercie le public nombreux et attentif ainsi que les membres de la presse que je salue.

La séance s'ouvre à huis avec 36 présents.

Sont absents : MM. MARTIN, BIEFNOT, MILLER, MERCIER, LAFOSSE,
Mmes MOUCHERON, NAHIME, DEJARDIN.

47^e Objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

a) Promotion de deux chefs de bureau administratifs au grade de Chef de Division.
GRH 00/Gen/Prom/47

REMIS

b) Nomination à titre définitif de deux Chefs de bureaux administratifs. GRH
00/Gen/Prom/48

REMIS

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

c) Constitution d'une réserve de recrutement de gradués en sciences juridiques. GRH
00/Gen/Rec/22/1

ADOPTE - 52^{ème} annexe

d) Nomination à titre définitif d'un gradué en sciences juridiques. GRH
00/Gen/Rec/22/2

REMIS

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

e) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption complète de carrière à une attachée spécifique. GRH/SH 18218

ADOPTE - 53^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

48^e Objet : SERVICES TECHNIQUES. Désignation d'un Conseiller en aménagement du territoire et urbanisme. GRH 14/ST

ADOPTE - 54^{ème} annexe

49^e Objet : PERSONNEL OUVRIER

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

a) Modification de l'interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5e temps accordée à un ouvrier définitif. GRH/SH 10756

ADOPTE - 55^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

b) Démission honorable d'un ouvrier qualifié définitif. GRH/SH 4423

ADOPTE - 56^{ème} annexe

50^e Objet : SERVICE D'INCENDIE – PERSONNEL

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

a) Démission honorable accordée à un sapeur-pompier professionnel chauffeur. SI/Cel.GRH/10132

ADOPTE - 57^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

b) Mise à la pension d'office, pour inaptitude physique définitive, d'un sapeur-pompier professionnel. SI/Cel.GRH/10121

ADOPTE - 58^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

c) Prorogation du stage d'un sous-lieutenant pompier professionnel. SI/Cel.GRH/99000059

ADOPTE - 59^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

d) Département centre 100 : prorogation du détachement d'un sapeur-pompier professionnel de Tournai au Centre 100. SI/Cel.GRH-13 GEN/RINSIS

ADOPTE - 60^{ème} annexe

51^e Objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

a) Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants d'instituteurs/trices primaires. 8e/1^e 3797(2)/~~3675~~/3873/3825

ADOPTE - 61, 62, 63, 64^{ème} annexes

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

b) Mise en disponibilité pour maladie d'une institutrice primaire définitive. 8e/1^e 6780

ADOPTE - 65^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

c) Mise en disponibilité pour maladie d'une maîtresse spéciale de morale définitive. 8e/1^e 3072

ADOPTE - 66^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

d) Mise en disponibilité pour maladie d'une maîtresse spéciale d'éducation physique définitive. 8e/1^e 6330

ADOPTE - 67^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

e) Octroi d'une interruption de carrière partielle à un maître spécial de religion protestante définitif. 8e/1^e 3285

ADOPTE - 68^{ème} annexe

f) Détachement d'une institutrice primaire afin d'exercer les fonctions de conseillère pédagogique auprès du C.E.C.P. 8e/1^e 7119

REMIS

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

g) Désignations de maîtres spéciaux d'éducation physique à titre temporaire dans des emplois non vacants. 8e/1^e 3874/3802

ADOPTE - 69, 70^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

h) Désignations à titre temporaire dans des emplois vacants d'institutrices primaires. 8e/1^e 3754/3875

ADOPTE - 71, 72^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

i) Désignations à titre intérimaire d'institutrices maternelles. 8e/1^e
3737/3701/3650/3410/3481/3549/3632/3856/3772(2)3567

ADOPTE - de la 73 à la 83^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

j) Désignations d' institutrices maternelles à titre temporaire dans un emploi vacant.
8e/1e
3747/3556/~~3410/3737~~/3481

ADOPTE - de la 84 à la 86^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

k) Désignation à titre définitif de puéricultrices à temps plein. 8e/1e 3718/3780

ADOPTE - 87, 88^{ème} annexe

l) Demande de mise en disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite d'une institutrice maternelle définitive. 8e/1^e 6516

REMIS

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

m) Démission honorable de ses fonctions d'une institutrice maternelle définitive en vue de sa mise à la retraite. 8e/1^e 6521

ADOPTE - 89^{ème} annexe

n) Désignation d'une institutrice maternelle à charge de la Ville de Mons. 8e/1^e 3698

REMIS

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

o) Demande de mi-temps médical d'une institutrice maternelle. 8e/1^e 8054

ADOPTE - 90^{ème} annexe

p) Mise en disponibilité pour maladie d'institutrices maternelles. 8e/1e 7278/3807/8054

REMIS

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

q) Admission au stage d'une directrice. 8e/1e 7712

ADOPTE - 91^{ème} annexe

52° Objet : ACADÉMIE DE MUSIQUE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

a) Nomination d'un professeur de violoncelle, à titre définitif. 8e/2e 3600

ADOPTÉ - 92^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

b) Réaffectation d'un professeur de formation musicale, à titre définitif. 8e/2e 7397

ADOPTÉ - 93^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

c) Nomination d'un professeur de piano, à titre définitif. 8e/2e 3646

ADOPTÉ - 94^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

d) Réaffectation d'un professeur de formation musicale, à titre définitif. 8e/2e 3186

ADOPTÉ - 95^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

e) Nomination d'un professeur de formation musicale, à titre définitif. 8e/2e 3186a

ADOPTÉ - 96^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

f) Nomination d'un professeur de formation musicale, à titre définitif. 8e/2e 3016

ADOPTÉ - 97^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

g) Nomination d'un professeur de piano, à titre définitif. 8e/2e 8128

ADOPTÉ - 98^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

h) Nomination d'un professeur de piano à titre définitif. 8e/2e 8126

ADOPTÉ - 99^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

i) Nomination d'un professeur de Harpe à titre définitif. 8e/2e 3348

ADOPTÉ - 100^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

j) Retrait de la délibération du CC du 14/09/2010. 8e/2e 7855

ADOPTE - 101^{ème} annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, M. le Président constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 26 octobre 2010.

Ce dernier est alors adopté

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal adjoint,

Le Bourgmestre-Président

Philippe LIBIEZ

Elio DI RUPO.

=====